

Flash Infos n°25-03.3

4 juin 2025

www.snapseducation.fr  



De l'ENVSN à l'I2N !

Véritable projet d'avenir

ou fausse bonne idée ?



En arguant de sa capacité historique d'adaptation au contexte et à l'évolution de son champ d'activités, notre administration souhaite transformer l'Ecole nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) en Institut national du nautisme (I2N)

Le décret soumis pour avis au CSA MJS du 28 mai 2025 installe cet établissement public national à caractère administratif sous une tutelle conjointe des ministres chargés des sports et de la mer.

A travers les deux groupes de travail organisés les 6 et 16 mai derniers, nous avons bien entendu la nécessité de dynamiser le modèle économique de l'ENVSN pour en assurer sa pérennité. Si nous ne pouvons que rejoindre cette ambition d'un futur serein pour cet établissement, nous restons questionnés par les moyens retenus pour y parvenir. Si ces derniers ne nous apparaissent pas nécessairement inopportuns, force est de constater qu'un certain flou entoure les orientations qui semblent se dessiner ... et quand c'est flou...

Tout d'abord en ce qui concerne l'introduction d'une double tutelle des ministères chargés des Sports et de la Mer et au-delà des créations de six postes budgétaires annoncés sur trois ans, nous espérons que les espoirs d'un meilleur positionnement sectoriel de l'I2N qui sont attendus de cette évolution réglementaire seront effectivement concrétisés. Il en est de même de sa plus-value pour les politiques publiques.

Pour ce qui concerne la place et l'évolution des missions des agents, nous restons attentifs aux conclusions de l'audit « gestion des emplois et des parcours professionnels » (GEPP) qui vise à développer un plan pluriannuel des emplois et des compétences, adapté à l'évolution du périmètre de l'établissement.

Pour ce qui concerne la place et le rôle du mouvement sportif nautique dans l'avenir de l'I2N, nous avons bien retenu que le changement de statut conduira l'I2N à considérer la FF de Voile comme une fédération sportive nautique comme les autres. A ce titre nous ne



Nos missions techniques et pédagogiques sont essentielles à l'existence d'un ministère d'intervention : défendons-les !

pouvons que craindre la perte d'expertise thématique à venir, consécutive à cet éloignement. Ce constat s'impose sans pour autant avoir de certitude quant à une implication accrue des autres fédérations sportives nautiques et donc d'un développement de nouvelles expertises disciplinaires.

Enfin, nous regrettons la perte du nom historique de l'établissement. Cette image floutée d'école nationale au bénéfice d'un institut appelé à diversifier son expertise des pratiques nautiques emporte dans le même temps toute référence aux activités sportives.

Nous avons demandé à l'administration :

- De modifier le décret proposé pour replacer les missions de formation et celles qui visent le sport de haut niveau en tête des priorités de l'établissement.
- D'organiser une présentation de l'analyse « gestion des emplois et des parcours professionnels » au cours d'un groupe de travail à venir en juillet ou septembre 2025.
- D'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain CSA MJS (fin 2025) un point d'étape relatif à la mise en œuvre du décret qui est programmée pour le 1^{er} janvier 2026. Il s'agira notamment d'évoquer les éventuelles observations du Conseil d'Etat sur le décret créant l'I2N mais également de matérialiser les engagements attendus du ministère de la Mer et des différents acteurs, notamment ceux des fédérations sportives.
- De présenter devant le CSA MJS un premier retour d'expérience - avant l'été 2026, qui permettra notamment de rapprocher les évolutions initiées en matière de Ressources humaines au sein de l'I2N des objectifs du futur contrat de performance pluriannuel.

L'administration a fait droit à nos demandes et répond ainsi à notre volonté d'être particulièrement attentif à l'avenir de l'I2N et de ses personnels. Dans ce contexte et en considérant les zones d'ombre persistantes, le SNAPS et l'Unsa Education ont procédé à un vote d'abstention. Il en est de même pour la FSU et pour la CGT alors que la CFDT et Solidaire ont voté contre le projet de décret.



Nos missions techniques et pédagogiques sont essentielles à l'existence d'un ministère d'intervention : défendons-les !